

Kinshasa, Lundi 01 juillet 2024

## **2024 est la 64e année après l'indépendance et la 10e année d'anniversaire de la loi 14/011 du 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité en RDC**

30 juin 1960 - 30 juin 2024, cela fait 64 ans, jour pour jour, depuis que la République Démocratique du Congo a acquis son indépendance. Si le contexte du pays était heureux, on se serait réjoui de cet anniversaire. Seulement, cette commémoration est arrivée au moment où une partie du pays est en proie aux mouvements rebelles notamment de M23. L'occasion de 64 ans est plutôt un moment de recueillement devant la mémoire des congolaises et congolais qui meurent injustement à cause de la convoitise des matières minérales de la RDC par le Rwanda.

Heureusement, le nouveau gouvernement vient de se mettre en place et s'est engagé, dans le deuxième pilier de son programme d'action, à Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens. Nous félicitons l'engagement de Madame le Premier Ministre de doter les Forces Armées de la RDC de tous les moyens nécessaires pour accomplir cette tâche. Dans le quatrième pilier de son programme, le Gouvernement s'est engagé à *Garantir l'accès aux services sociaux de base*. Et de tous ces services sociaux de base, il y en a un qui booste les autres mais qui pose encore des problèmes, c'est l'accès à l'énergie électrique.

Si le pays commémore ses 64 ans, en revanche du 17 Juin 2014 à 17 juin 2024, cela fait 10 ans depuis que la loi relative au secteur de l'électricité a été promulguée. Celle-ci avait, entre autres ambitions de résoudre le problème d'accès pour toutes les Congolaises et tous les Congolais à l'électricité. 10 ans après, où en sommes-nous ?

La CORAP estime que 10 ans après la promulgation de la loi portant secteur de l'électricité, le pays doit atteindre plus de maturité, être pragmatique et agir avec beaucoup de responsabilité, face aux différents problèmes énergétiques, qui sont ici résumé par :

- Une faible production de l'énergie électrique pour répondre au besoin croissant de développement à partir de la base et des ménages en énergie. La conséquence est que la quantité d'énergie produit sur l'ensemble du pays est largement inférieure à la puissance demandée par les industries et les ménages ;
- La non-existence d'une Politique Nationale de l'Énergie, qui met en place une vision claire pour le développement du secteur sur le long terme, moyen et cours terme ;
- L'absence de la planification de l'électrification au niveau national et des provinces sur le cours, moyen et long terme ;
- Une faible capacitation des acteurs impliqués dans le secteur au niveau national, des provinces et des ETD, considérant que l'énergie est un domaine très dynamique ;
- L'existence d'un cadre légal qui n'intègre pas clairement le besoin de développement de toutes les formes des énergies renouvelables ;
- L'existence d'un cadre institutionnel non adapté aux évolutions contextuelles, apportant ainsi des grandes confusions sur le rôle de chaque acteur. Cela est aussi à la base du blocage qui freine le développement du secteur ;

- Une absence des stratégies pour le développement des technologies adaptées (abordable, durable et accessible) pour la cuisson propre, afin de renforcer la protection des forêts du bassin du Congo ;
- Des faibles investissements dans des projets de production d'énergie renouvelables, pour couvrir le gap actuel en énergie ;
- Un climat des affaires non adapté, pour inciter les investisseurs à apporter des investissements conséquents en faveur des projets énergétiques, comme catalyseurs de développement des secteurs clés ;

Face à ce qui précède, la CORAP a prévu d'organiser avec ses différents partenaires la deuxième édition du Forum National de la Société Civile sur l'Énergie (2<sup>ème</sup> édition du FNSCE), qui se tiendra du **21 au 24 Août 2024**, à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo.

La **2<sup>ème</sup> édition du FNSCE** sera un espace où les acteurs vont se réunir pour réfléchir sur les problèmes et proposer des solutions, saisissant l'opportunité du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la loi 14/011 DU 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité. Les objectifs suivants seront poursuivis :

- Réfléchir sur les défis de la transition énergétique en RDC ;
- Évaluer les 10 ans de la mise en œuvre de la loi 14/011 DU 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité en RDC ;
- Faciliter les échanges entre les autorités en charge du secteur de l'énergie (au niveau national, des provinces et des ETDs) et les populations congolaises. Plus particulièrement les communautés locales ;
- Formuler des propositions sur les dispositions de la loi à réviser et renforcer le plaidoyer pour l'accès pour tous à l'énergie en RDC ;
- Valoriser les cas pratiques dans la production de l'énergie pour réduire le GAP énergétique du pays.

Malgré la situation que traverse le pays actuellement, la CORAP et les populations ne perdent pas espoir. Elles continuent à croire que les choses vont changer à condition que les réels problèmes soient effectivement pris en considération par les autorités à tous les niveaux de responsabilités reconnus par l'arsenal juridique (National, provincial et ETD).

Bonne fête de l'indépendance à tous les Congolais !

Pour la CORAP :

**Emmanuel MUSUYU**



Secrétaire Exécutif



Corap



Corap RdCongo



Corap



Corap Congo



Emmamus023@gmail.com,  
corapreforme2014@gmail.com